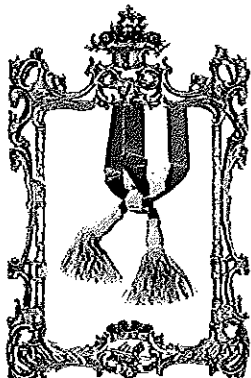


BRÈVES



Le Gland d'Or

Toponymie :
quand l'Insee
contraint une
commune à se renommer

« Les noms en disent long sur les lieux, et sur ceux qui les ont nommés. Souvent très anciens, ils sont aussi vivants que les noms de personnes, et peut-être plus riches encore », Roger Brunet, Trésor du terroir, les noms de lieu en France, CNRS éditions, 2016.

Entre Libourne et Périgueux, en bordure du département de la Dordogne, se trouve la commune d'Eygurande-Gardedeuilh issue de la fusion en 1827 des communes de Eygurande, dont le nom vient du toponyme gaulois « equoranda » qui signifiait l'idée de limite et correspondait souvent à la frontière entre deux peuples gaulois, et de Gardedeuilh, dont il est probable que le nom provienne du patois occitan « garda déou », garde de dieu, en lien avec la présence attestée d'un prieuré au 11^e siècle dont il ne reste aujourd'hui que la chapelle Saint-Léonard de Gardedeuilh, qui fait d'ailleurs l'objet d'une souscription sous l'égide de la Fondation du patrimoine.

Depuis plusieurs années, une certaine confusion règne pourtant sur l'orthographe précise de la commune. Attestée par les extraits de conseils municipaux du 19^e siècle, « Eygurande-Gardedeuilh » se retrouve confrontée à la graphie retenue par l'Insee sous le nom de « Ey-

gurande et Gardedeuil », au point que de nombreuses cartes utilisent cette appellation. Soucieux de ce problème, le maire avait interpellé l'Insee qui lui avait adressé une fin de non-recevoir.

Pensant que ce détail n'avait pas de grandes conséquences, l'édile avait fini par abandonner car de fait la cohabitation n'offusquait pas grand monde, le site communal jouant d'ailleurs de la double orthographe pour que chacun puisse s'y retrouver. D'ailleurs, signe de l'appropriation locale de ce nom, le site de l'intercommunalité utilise, comme beaucoup d'autres acteurs locaux, le nom de « Eygurande-Gardedeuilh » auquel les habitants sont attachés.

Jusqu'au jour où les 400 habitants se sont réveillés avec des nouveaux panneaux à l'entrée et à la sortie du village où le nom retenu par l'Insee a remplacé celui auquel tous étaient habitués. Pire, la mairie s'est dernièrement vue retourner pour non-conformité un document tamponné du cachet de la mairie (le même utilisé depuis plus de quatre décennies...), au motif que le nom figurant sur le blason de la commune n'est pas conforme au nom officiel de la commune retenu par l'Insee.

L'Insee, dont on connaît par ailleurs le peu de curiosité pour les réalités rurales (voir *36 000 Communes* n°362), a donc réussi à imposer un nom à la commune, à l'encontre de la volonté municipale et des habitants qui sont attachés à l'histoire locale. Imaginer qu'un organisme quel qu'il soit puisse à ce point outrepasser ses droits et valider une erreur d'un de ses agents dans une transcription sans même étudier les preuves (notamment les extraits de conseils municipaux datant d'un siècle et demi) pourrait prêter à sourire si cela n'avait pas de conséquences directes sur le patrimoine local. Preuve s'il en fallait du peu d'attention portée par les institutions publiques sur les caractéristiques de notre pays, le cas de Eygurande-Gardedeuilh illustre le combat incessant que doivent mener les élus face à une administration publique droite dans ses bottes et soucieuse de ne pas se remettre en question.

ILS OU ELLES ONT DIT...

« Il serait souhaitable de voir comment améliorer le vécu de la relation entre les communes et leur intercommunalité, leur extension ayant parfois conduit à une dévitalisation des communes ».

Jacqueline Gourault le 11 février devant les étudiants de l'Institut national des études territoriales à Strasbourg.

« Je pense que quand on force des réorganisations, ça ne fonctionne pas. Je souhaite, pouvoir corriger les effets pervers (de la loi NOTRe), en particulier ces trop grandes intercommunalités. Mais l'intercommunalité ce n'est pas forcément mal. Ce qui est bon, c'est qu'elle soit choisie ».

Emmanuel Macron, lors de sa visite à Gargilisse-Dampierre le 14 février.

« L'ambition du ministère de la Culture est claire : faciliter les projets des collectivités qui font le choix d'investir dans la culture ».

Franck Riester, Ministre de la Culture, le 19 février devant les membres du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel.